

EXERCER NOS RESPONSABILITES PERSONNELLES

Alors que faire ? Allons-nous nous débarrasser de notre argent comme les mauvais joueurs de football se débarrassent du ballon qui encombre leurs pieds ? Il serait plus sage de mettre en pratique la parole du prophète Michée (6, 8) « On t'a fait savoir ce qui est bien : rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aimer avec tendresse, et de marcher humblement avec ton Dieu. »

- « On t'a fait savoir » : je n'ajouterai aucune nouveauté à ce que vous savez déjà ; juste une boîte à outils pour la mise en pratique
- « Ce qui est bien » : pas simplement ce qui est juste. Le bien vise non seulement la vie sans violence (comme la justice), mais également celle qui donne sens à la vie personnelle
- « rien d'autre » : non pas décrocher la lune, mais ce qui est à la portée de chacun.

Alors qu'est ce qui est de notre responsabilité ?

(Les trois injonctions du prophète Michée)

« **accomplir la justice** » : La justice, vous le savez, a trois composantes qui, comme les trois mousquetaires, sont au nombre de quatre. D'abord les devoirs de chacun envers la collectivité dont il fait partie. En ce qui concerne l'argent, payer ses impôts sans se cacher derrière la distinction discutable chère aux helvètes entre la fraude fiscale qui est un délit et l'évasion fiscale qui n'est qu'une contravention administrative ; faire pression sur les élus pour établir un régime fiscal simple, compréhensible, vecteur de l'intérêt général, pour éviter les suspicions sur la justice

fiscale. Deuxième composante de la justice, les rapports personnels dans l'échange : payer le juste prix et le juste salaire. Troisième composante, les devoirs de la collectivité envers chacun de ses membres : les fameux droits sociaux, dont la liste est indéfinie si on la mesure au désir nourri par une imagination débridée : chacun a droit à quelques dollars de plus... En fait ces droits se limitent à l'argent nécessaire à chacun pour accomplir son devoir dans la situation qui est la sienne.

Dans ces trois composantes de la justice vous avez reconnu les trois dimensions du développement humain : *contrainte, échange, don*, pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage célèbre de François Perroux, *Economie et société*. Mais comme les Trois mousquetaires du roman célèbre, les trois dimensions de la justice sont au nombre de quatre. Le D'Artagnan de la justice se nomme la justice sociale, confondue à tort avec la redistribution de l'argent prélevé par la collectivité. En fait la justice sociale vise le bien de chacun des membres de la communauté humaine, et qui dépend à la fois de la bonne marche des services publics et de la bonne volonté de chacun envers tous, un peu à la manière du langage, de la famille, de l'hygiène publique, de la sécurité publique, de la paix, et, bien sûr de l'argent.

« *aimer avec tendresse* ». Nous pourrions traduire cela par : être attentif aux situations particulières de chaque individu singulier. Ce que la justice ne peut atteindre, l'incomparable de chaque individu, la tendresse le peut. La force de la justice, comme de l'administration et de ses services, c'est son fondement rationnel. Et il n'y a pas de vie humaine sans cette raison à la fois sociale et politique. Mais cette raison collective est à la fois trop générale et trop abstraite pour ne pas violenter quelque peu la singularité des personnes. Voici déjà plus d'un siècle, au moment où naissaient les premières formulations de la doctrine sociale de l'Eglise catholique, le F.: Léon Bourgeois, sous le nom de *solidarisme*, lançait une idée devenue assez vite un mouvement social destiné à déconsidérer la charité chrétienne, jugée paternaliste et trop dépendante de la bonne volonté de chacun, en un mot trop méprisante pour les pauvres. Il s'agissait de remplacer la charité par la solidarité, organisée par l'administration publique, garant des droits sociaux de chacun, en un mot rationnelle

car fondée sur le droit ! Un siècle plus tard, en dépit de l'énorme croissance de la masse monétaire mise à la disposition des services sociaux, en dépit de la multiplication des organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, force est de constater que les situations de précarité demeurent, que certains itinéraires singuliers échappent aux catégories rationnelles des administrations publiques et privées, et que beaucoup reste à faire pour étendre cette rationalité sociale au-delà des frontières étatiques. Cette limite assumée renforce l'exigence de responsabilité. Car, une fois considérées les limites inhérentes à la rationalité administrative, personne ne peut plus se décharger sur l'administration publique ou privée de sa responsabilité envers autrui. C'est le devoir de tendresse qui, s'adressant à ce qui est unique dans chacune des personnes, ne peut pas entrer dans les catégories nécessairement générales des services sociaux.

Dernière injonction du prophète Michée « *marcher humblement avec ton Dieu.* » Non pas tout simplement avec Dieu, comme s'il était évident que mon Dieu, ce qui donne sens à ma vie, devait nécessairement donner sens à ta vie. Il s'agit de ton Dieu, c'est à dire ce qui en toi est irréductible à ce que je peux en comprendre. Marcher humblement avec ton Dieu consistera donc à travailler à ce que l'argent serve la justice, dans la tendresse.

Travailler comment ?

Notre responsabilité s'applique à trois niveaux ; et d'abord le niveau individuel : il y a des objectifs qui relèvent de notre pouvoir : certaine dépense, le choix entre donner à telle entreprise humanitaire ou à tel autre, parfois le choix entre différents types d'épargne, ou encore entre certaines façons de gagner de l'argent. Mais tout ne dépend pas de nous. D'autant plus que ces décisions individuelles sont elles-mêmes conditionnées par la société, ses organisations économiques, ses régimes politiques, ses scléroses culturelles ; c'est pourquoi exercer nos responsabilités suppose que l'on regarde au-delà de notre pouvoir individuel pour atteindre le pouvoir collectif que nous avons lorsque nous nous rassemblons en association, en syndicats,

en coopératives, en partis politique. Ce qui touche le troisième niveau qui est le niveau politique. Le pape Pie XII disait à un groupe d'ingénieurs italiens que la solidarité était la dimension politique de la charité. Dimension nécessaire, comme je le rappelais il y a un instant, même si elle n'est pas suffisante pour honorer le devoir de tendresse, ce respect des personnes singulières.

Ce cadre général étant posé, comment nos responsabilités personnelles peuvent-elles s'exercer dans le domaine de l'argent ? Je vois deux lieux possibles. Les pièces de monnaie sont rondes, elles sont faites pour rouler ! Les pièces de monnaie sont plates, elles sont faites pour être entassées ! Je traduis : La responsabilité la plus évidente concerne l'utilisation de l'argent que nous avons sous notre garde. Mais il est une seconde responsabilité, et qui touche l'accumulation et d'une manière plus générale l'acquisition d'argent.

(Nous sommes responsables de nos contributions, de nos dépenses, de nos dons)

Responsables de nos contributions, de nos dépenses, de nos dons, nous ne cherchons pas simplement à nous libérer de l'argent qui encombre notre conscience. Car l'exigence de justice prime sur le confort d'une bonne conscience. Payer nos impôts honnêtement, sans tutoyer l'abus de droit, est une exigence de justice. Mais l'est aussi la mise en place de système de contrôle des dépenses publiques. Cette première fonction des parlements n'a rien perdu de son actualité, même si l'exercice est devenu très difficile.

Les échanges payés en monnaie appellent une justice d'un autre ordre, celui du juste prix ; il a fait couler beaucoup d'encre. Le critère de la tradition chrétienne est simple à énoncer ; c'est le critère de l'évaluation commune ; mais un contre-sens s'y accroche immédiatement. L'évaluation commune n'est pas l'évaluation par le marché, mais l'évaluation en tant qu'elle vise l'existence de la communauté, c'est à dire le respect mutuel des personnes. On pourrait dire que l'évaluation commune est celle qui

respecte le bien commun, c'est à dire la dignité de chacun. C'est pourquoi le juste prix a quelque chose à voir avec le commerce équitable. Les difficultés de mise en oeuvre d'un tel commerce sont bien connues. Car les échanges se coulent dans des institutions nationales et internationales, des réglementations et des usages, qui laissent souvent peu de place à l'initiative de la société civile ; ce qui conduit à travailler non seulement sur soi-même, mais également sur les plans associatifs et politiques.

Les contraintes propres au juste salaire sont également bien connues. Ce que l'organisation économique actuelle ne permet pas à l'initiative individuelle de chaque responsable d'entreprise ou de chaque chef de service administratif, doit être recherché dans les modifications des structures professionnelles et du cadre réglementaire, voire, en attendant, de la redistribution contrainte, qui est du devoir des autorités publiques. Je dis « en attendant », car il ne s'agit là que d'un pis-aller. En effet l'expérience montre et le raisonnement confirme que la redistribution n'atteint jamais l'idéal entrevu par ses promoteurs ; car elle se heurte toujours à ceux dont le pouvoir s'appuie sur leur contribution à la richesse collective. D'où la nécessité d'ancrer les droits sociaux sur la pratique économique.

Surgit ici un problème d'une brûlante actualité. Fait également partie de nos responsabilités personnelles la lutte contre les rémunérations injustifiées. Certaines rémunérations pharaoniques de hauts dirigeants d'entreprise et de certains chefs de gouvernements ne se justifient ni par l'économie, ni par la morale. Ni par l'économie puisque l'apport propre de ces dirigeants, la fameuse « productivité marginale » des économistes, n'est pas mesurable. Sans parler des résultats en termes d'emploi, de condition de travail ou financiers qui ne sont jamais le reflet immédiat de la compétence des dirigeants, mais dépendent en partie de la bonne volonté des collaborateurs, de la stabilité des réglementations, de la sensibilité des cours arbitrales, du hasard des marchés et des incertitudes technologiques. Plus fondamentalement il n'est pas possible de rattacher directement rémunération et productivité individuelle du dirigeant, parce son travail est d'ordre stratégique et structurel, et non pas de la gestion du court terme ; on ne peut donc justifier leur rémunération sur la base d'un

instrument, la productivité marginale, typiquement de court-terme. Par ailleurs la valeur marchande des entrepreneurs et dirigeants économiques ou politiques ne repose sur aucune réalité de marché, puisqu'il n'y a pas de marché des hauts dirigeants ; il y a cooptation dans un réseau où les relations comptent nécessairement beaucoup. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une qualité parfaitement explicable, ce qui ne veut pas dire justifiable. Tout cela n'enlève rien aux qualités demandées au dirigeant et à l'entrepreneur : puissance d'abstraction pour passer d'une problématique à une autre, aptitude à la délégation de pouvoir pour se consacrer aux questions d'ordre général, sens du symbole, voire du bon mot à la manière du politicien, pour transmettre ses convictions à des partenaires d'autres cultures, etc. ...

Ces rémunérations pharaoniques, non justifiables par l'économie, ne le sont pas davantage par la morale, ce qui suffirait à inscrire ce combat dans l'agenda de nos responsabilités personnelles. Ces rémunérations ne se justifient ni par la morale des sociodémocrates, celle qui justifie les hautes rémunérations par l'effet bénéfique sur les plus pauvres. (C'était déjà l'argument des maharadjahs au lendemain de l'indépendance du sous-continent indien.) Cet argument moral ne tient pas ; car il repose sur la notion d'optimum, ce qui ne dit rien de la répartition initiale des richesses. Ces rémunérations pharaoniques ne se justifient pas non plus par la morale libérale qui confond le juste prix et le prix de marché ; car elle ne dit rien des conditions sociopolitiques du marché. Enfin ces rémunérations ne se justifient pas non plus par la morale libertarienne qui fonde la rémunération sur la souveraineté du propriétaire (actionnaire ou électeur) dans le domaine qui lui appartient ; car cette morale libertarienne oublie que toute propriété contient une « hypothèque sociale » comme dit le pape Jean-Paul II à la suite de toute la doctrine chrétienne et de la morale classique. « L'homme libre se soucie de ses propriétés grâce auxquelles il pourra aider les autres » écrit Aristote dans l'*Ethique à Nicomaque*¹. L'homme libre dont il est question ici n'est donc pas celui des Lumières qui, faisant de la société un principe second, n'a pas à rendre compte de l'usage ou du mésusage de sa propriété. Justifiable ni par l'économie, ni par la morale, les rémunérations des hauts dirigeants

¹ **Aristote** *Ethique à Nicomaque* IV, I, 17.

n'en sont pas moins explicables par la *mimêsis*, c'est à dire par la comparaison, qui, comme disait ma grand'mère, n'est pas raison lorsque les situations sont, comme ici, toujours particulières.

L'usage que nous faisons de notre argent touche également son épargne. La façon dont nous thésaurisons ou dont nous plaçons notre argent fait partie de nos responsabilités personnelles. Il ne manque pas d'économistes pour souligner le caractère stérile, et donc irresponsable, de la thésaurisation. Je serais plus nuancé ; car la condamnation de la thésaurisation s'appuie sur une analyse de court terme et sur une option morale particulière ; option qui veut que la croissance économique soit nécessairement un bien. Il faut donc examiner dans chacune des situations, les conséquences pour soi-même et pour autrui.

Comme la thésaurisation, le placement de notre épargne sollicite, lui aussi, notre responsabilité. Le placement éthique est une nécessité, quel qu'en soit l'étiquette. Est de notre responsabilité de ne pas apporter notre argent à des entreprises, industrielles, commerciales ou politiques, dont nous n'approuvons pas l'objet social, ou les méthodes, et qui nous semblent mettre en cause le développement humain. Ici, plus grande est notre exigence morale touchant l'écologie, les rapports sociaux ou la gouvernance, plus difficile est le discernement de nos critères, et plus crucifiants sont nos compromis nécessaires. La tentation serait alors de se décharger de nos responsabilités sur des organismes qui garantiraient le caractère éthique de nos placements. Passer par des Fonds éthiques ou par des officines de notation sociétales est parfois indispensable. Mais la précaution la plus élémentaire est de soumettre ces Fonds ou ces officines à des critères simples que je résume en trois questions :

1. **la transparence des critères** : c'est à dire quels indicateurs mesurables utilise-t-on pour traduire les critères ? (qui établit les indicateurs ? la pondération des indicateurs est-elle délibérée, et connue ?)
2. **la politique d'intervention auprès de la Direction** des entreprises : quels objectifs les gérants du Fonds se fixent-ils ?

3. enfin **l'exercice des droits des actionnaires** : quelle est la politique du Fonds sur le problème clé de l'indépendance des administrateurs et des présidents de comité (notamment comité d'audit, comité de rémunération, comité de nomination) ? Le Fonds possède-t-il une grille d'évaluation de l'indépendance des administrateurs (eg. Pas de mandats croisés, pas de lien contractuel avec la société, pas de renouvellement d'un administrateur au-delà de 8 ans – pour qu'il ne soit pas lié par ses propres décisions antérieures).

Le syndrome des trois mousquetaires ayant encore frappé, j'annonce une quatrième question : **le Fonds rend-il compte de ses votes en Assemblée générale d'actionnaires ?**

Notre argent peut être prélevé ; mais la contrainte n'enlève pas toute responsabilité personnelle touchant l'usage de nos contributions obligatoires. Notre argent peut être échangé contre des services, des marchandises, des créances ou des titres de propriété ; et le souci du juste prix demeure l'horizon de notre responsabilité personnelle. Enfin, nous pouvons donner librement notre argent. Toute libéralité librement voulue provoque souvent en nous des sentiments bien différents des prélèvements obligatoires. Sauf exception, payer nos impôts nous arrache le cœur ; mais nous sommes heureux de dépenser davantage pour ceux que nous aimons. La bonne conscience produite par l'argent libéralement distribué, voire l'euphorie plus ou moins fortement ressentie lorsque nous sommes généreux, n'est en rien le gage de l'exercice heureux de nos responsabilités personnelles. Les conséquences de nos libéralités doivent être conservées en mémoires. Car le critère de l'efficacité n'est pas moralement facultatif. Le discernement que nous opérons spontanément lorsqu'il s'agit de donner de l'argent de poche à nos enfants / doit également s'appliquer pour les dons à l'Eglise, aux organisations non gouvernementales ou aux associations humanitaires. Les bonnes questions à se poser nous sont bien connues : quel est l'objet social de cet organisme qui sollicite ma contribution volontaire ? Quelle part de mon argent va-t-elle être touchée réellement par ceux que je veux aider ? Quel contrôle des procédures internes peut-il me garantir une transparence suffisante ?

Reste pour le chrétien une question subsidiaire : Pourquoi Jésus, dans les évangiles demande-t-il de « vendre » ses biens avant de les distribuer aux pauvres ? Mt (19,21), Mc (10,21) et Lc (18,22) font état de l'invitation adressée par Jésus au jeune homme riche : « Va, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux. Puis viens, suis-moi ». Ailleurs, l'invitation est adressée à tous : « vendez vos biens et donnez-les en aumônes » (Lc 12,33). Pourquoi le don devrait-il toujours être en argent ? La réponse économique consiste à dire avec le mendiant et l'enfant que l'argent c'est la liberté d'acheter. Le mendiant de la rue de Sèvres qui sollicite le passant parce qu'il a faim, sait très bien que l'argent du sandwich vaut mieux que le sandwich. Car avec l'argent il peut acheter le sandwich... ou autre chose. Et c'est bien cette liberté qui nous fait à juste titre hésiter. Et l'enfant le moins formé à la finance sait instinctivement que si le billet de 10 € aujourd'hui avait exactement la même valeur que le même billet demain, même si le prix des bonbons n'ont pas bougé, alors ses parents ne lui donneraient jamais d'argent de poche ! Liberté conditionnée par le marché que cette liberté que donne l'argent, mais liberté quand même ! Cette lecture d'économiste, et qui justifie cette insistance étonnante de Jésus de vendre avant de donner, sans être fausse, induit une tout-autre responsabilité qu'une interprétation qui fait droit à la nature fiduciaire de l'argent. L'argent, vous le savez, est le gage d'une réalité sociale à venir, la fameuse communauté de paiement des économistes, cette communauté imaginaire qui rassemble les fournisseurs de l'avenir qui voudront bien, je l'espère, accepter mon argent en échange de leurs services. Dans les paraboles du Royaume, l'argent reste le gage d'une réalité sociale à venir, unifiée sous la figure du Christ absent, comme dans la parabole des talents ou dans celle du bon Samaritain. Dans cette interprétation, l'argent qu'il faut obtenir en vendant tout avant de le donner, symbolise le Christ absent dont on attend le retour, quand il sera « tout en tous ». Cette interprétation confortée par la Parabole dite de *l'intendant infidèle*, place comme fin de l'histoire, comme sens de l'histoire humaine, non plus l'individu mais la communauté humaine rassemblée par le Christ ; ce qui implique un tout autre rapport au monde en élargissant notre responsabilité personnelle aux dimensions des générations à venir entre les mains de qui nous nous plaçons.

(Savoir d'où vient l'argent ?)

Nos responsabilités personnelles ne s'exercent pas uniquement sur l'usage de l'argent ; nos responsabilités s'étendent également à la façon dont nous gagnons notre argent. Plusieurs traditions religieuses proscrivent par exemple les jeux d'argent. Car celui qui gagne ignore les effets parfois dramatiques sur celui qui perd. L'excuse de la liberté du parieur, qui sait, du moins en théorie, qu'il peut perdre, ne tient pas. Car ma responsabilité ne peut pas ignorer les conséquences de mes gains sur des êtres que les circonstances, la nécessité ou l'éducation, ont rendu vulnérables. La légalité du gain ne supprime pas ma responsabilité. C'est la raison pour laquelle la doctrine sociale de l'Eglise catholique n'a jamais considéré le marché, et encore moins l'heureux hasard, comme une justification suffisante du gain.

Nous interroger sur la légitimité, et non pas simplement sur la légalité, de nos gains monétaires fait partie de notre responsabilité personnelle. Pour préciser cette interrogation il peut être utile de passer en revue les trois sources de revenus communément repérées par les économistes : le travail, le capital et la rente.

Je n'ai rencontré qu'une seule fois dans ma vie quelqu'un qui estimait gagner au-delà de son mérite. Comme quoi, comme disait Alain, « on prouve tout ce qu'on veut, la vraie difficulté est de savoir ce qu'on veut prouver. ». Mais çà, on le savait depuis le marquis de Sade. Ma responsabilité touchant l'argent de mon travail vient du fait que le juste salaire et le juste prix ne sont pas entre les mains de l'analyse économique. Car toute analyse économique repose sur des conventions sociales d'ordre politique et culturelles extra-économiques. La valeur monétaire de la durée, le jeu de la demande dans l'évaluation du produit, la participation subjective du consommateur dans la production des services, les conditions économiques et politiques nationales et internationales, bref toute la société se conjugue pour faire des indicateurs économiques une sorte de coup de force qui violente les acteurs sociaux. Dans ces conditions la solution de facilité consiste à justifier le statut quo par les

contraintes économiques. L'attitude responsable en revanche / consiste, non pas à ignorer les contraintes économiques, mais à s'interroger sur les jeux possibles du système, notamment en déplaçant les objectifs. La montagne n'est un obstacle que pour celui qui veut la traverser. Ce qui n'est objectivement pas possible à l'initiative individuelle peut se révéler possible dans le cadre d'une législation adaptée. Me forger une conscience politique, et non pas uniquement catégorielle de mes revendications fait donc partie de ma responsabilité personnelle.

Deuxième source de revenu, le capital interroge, lui aussi, ma responsabilité. Trois principes simples peuvent être énoncés à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise catholique : 1. Priorité du travail sur le capital² ; 2. Préférence pour les plus démunis³ ; 3. Respect de l'intégrité monétaire des pays⁴. Le D'Artagnan de ces trois principes est la rémunération du risque économique. *Vix Pervenit* (1745) est de ce point de vue une encyclique intéressante, non pas pour avoir condamné le prêt à intérêt, mais pour avoir justifié l'intérêt par le seul risque économique.⁵

La solidarité monétaire naît de la communauté de risque. Les risques des salariés ne sont évidemment pas ceux des actionnaires, les risques des fournisseurs non plus. Les uns bénéficient d'une rémunération contractuelle, les actionnaires, comme dans toute société capitaliste, et comme les adhérents dans toutes les coopératives de production, bénéficient d'une rémunération résiduelle, en fonction de la marche cahotante des affaires. Chacune des parties prenantes à l'entreprise est soumise à des risques de types différents, sans parler des risques qui sont communs à toutes les parties prenantes.

² *Rerum Novarum* (1891), *Quadragesimo anno* (1931) *Laborem exercens* (1981)

³ *Divini Redemptoris* (1937) *Populorum Progressio* (1967)

⁴ *Gaudium & Spes* (1965)

⁵ *Vix Pervenit* (1745) l'encyclique très controversée de Benoît XIV (1740-1758), interdisait le prêt à intérêt, du fait d'une conception très chosiste du droit des contrats. Le problème ne se pose plus pour les catholiques, officiellement depuis le décret conjoint de la Sacrée pénitencierie et du Saint Office *Non-esse inquietandos* (1830). Dans cette encyclique, l'intérêt n'y est justifié que par le risque, présumé hors contrat. Sont reconnus en effet trois raisons repérées dès le XIV^e siècle : le prêteur souffre préjudice du prêt (*Damnum emergens*), il se trouve privé d'un gain licite (*Lucrum cessans*), ou il s'expose au risque de perdre l'argent prêté (*Periculum sortis*). A ces trois raisons s'ajoutait une quatrième, (le syndrome des trois mousquetaires a encore frappé !) admise dès le Moyen-Âge, le *Titulus Regis*, le bon vouloir du prince qui n'est pas son arbitraire, mais son vouloir- bon, en tant qu'il est bon, c'est à dire en tant qu'il vise le bien commun.

Il est donc de notre responsabilité personnelle de viser une juste rémunération des différents risques liés à l'entreprise. Ce qui implique notamment de combattre l'accaparement indu de ce qui revient légitimement à ceux qui prennent des risques. Je vise les délits d'initiés, les Conseils d'administrations noyautés par la Direction, le *repricing* des stocks-options et les auto-contrôles. Ce combat est à mener à tous les niveaux, celui de l'actionnaire, celui de l'association professionnelle et celui des politiques. La rémunération du risque économique était déjà l'objectif de l'économiste Keynes qui, pour sauver le plein emploi, cherchait à affaiblir la rémunération sans risque. La baisse des taux d'intérêt lui semblait en être le meilleur moyen. Mais le raisonnement montre, et l'expérience confirme, les limites de cette politique monétaire, ce qui provoque nos responsabilités personnelles.

A côté du capital et du travail la rente est la troisième source de revenu monétaire qui sollicite nos responsabilités personnelles. La rente est un revenu qui n'est pas lié à un facteur de production (le travail ou le capital). La rente est versée au nom d'un droit de propriété ou d'une créance sociale, un travail antérieur, une situation familiale, le chômage, l'incapacité. L'argent de la rente est la réalisation économique la plus pure de la solidarité. Mais elle est en même temps la source la plus habituelle de toutes les corruptions. et qu'il est de notre responsabilité de ne pas oublier.

(Bienheureux les pauvres !)

En conclusion exercer notre responsabilité personnelle en matière d'argent ne va pas sans contradictions, qu'il nous faut assumer. Ces contradictions sont le négatif photographique de cette béatitude étonnante, la première et la plus paradoxale : « Bienheureux vous les pauvres, car le Royaume des cieux est à vous » (Lc 6,20). Le « vous » est essentiel. Car le paradoxe s'estompe si nous considérons le pauvre non pas comme l'autre, celui que j'observe à distance et que les sciences économiques ou politiques examinent ; mais celui qui me révèle ma propre pauvreté (et c'est bien pour cela qu'il me fait peur). Ce ne sont pas les pauvres mis à distance qui sont bienheureux, c'est quiconque animé de ces désirs contradictoires, impossibles à assouvir, et qui deviennent du coup aussi grand que le ciel : pratiquer la justice, aimer avec tendresse et marcher humblement avec son Dieu.